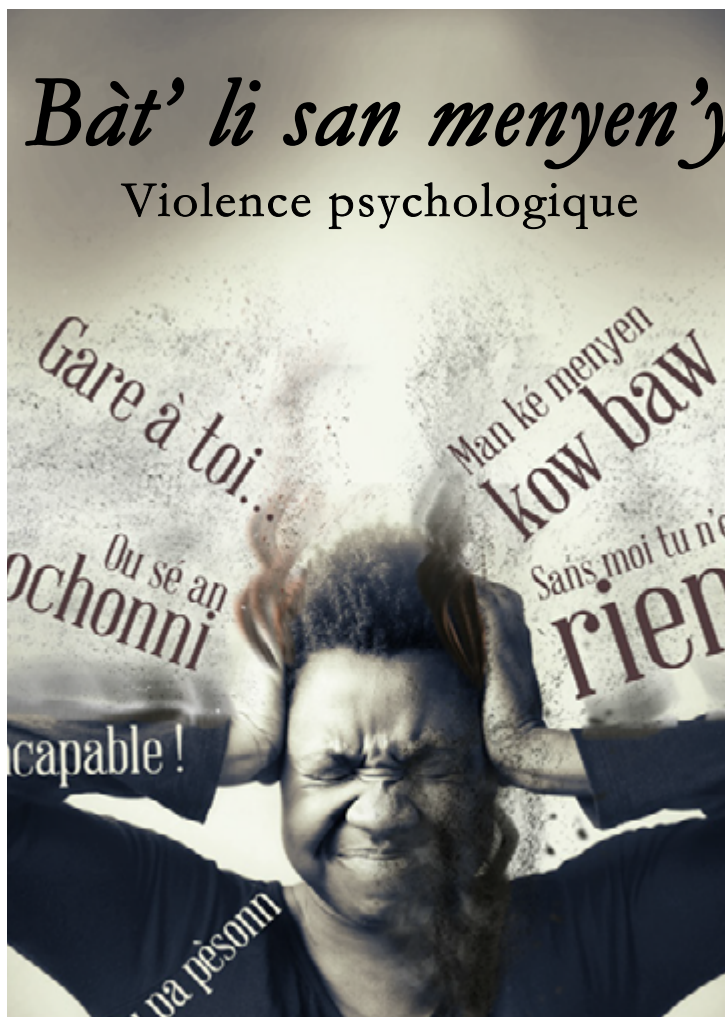


LES ENQUÊTES DE L'INED

■ VIRAGE OUTRE-MER ■

Synthèse des 1^{ers} résultats de l'enquête sur les violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples en Martinique

<https://viragedom.site.ined.fr/>



À l'instar de l'enquête Violences et rapports de genre (Virage) dans l'hexagone de 2015, l'objectif central de l'enquête Virage dans les Outre-mer est de mesurer, pour les femmes et les hommes, les faits de violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles. Ces faits concernent d'une part, les violences vécues au sein de la sphère conjugale, au travail et dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois et, d'autre part, celles vécues durant toute la vie dans ces mêmes sphères ainsi que dans la sphère familiale et durant les études.

La collecte a été réalisée par téléphone en Martinique du 22 janvier au 13 décembre 2018 auprès d'un échantillon représentatif de 2015 femmes et 802 hommes de 20 à 69 ans. Les premiers résultats présentés ici concernent les violences exercées à l'encontre des femmes dans les 12 derniers mois précédant l'enquête dans les différentes sphères de vie.

Violences dans les lieux publics

Plus d'une femme sur dix confrontée à des faits de harcèlement lors de ses déplacements dans les lieux publics...

Dans les lieux publics martiniquais les femmes sont les cibles de harcèlement sexiste et sexuel. Les faits déclarés les plus courants sont les sifflements ou interpellations sous un prétexte de drague qui concernent la moitié des femmes (51 % soit 2,5 fois plus que dans l'hexagone). 10 % des femmes déclarent avoir subi des propositions sexuelles insistantes malgré leur refus (contre 1 % seulement dans l'hexagone), dont la moitié d'entre elles plusieurs fois. Ce sont des actes et des comportements qui dérangent fortement, 43 % des victimes les considérant comme graves. Les agressions sexuelles sont plus rares : 1 femme sur 25 (soit 4 %) déclare avoir été touchée au moins une fois dans l'année aux seins ou aux fesses, ou coincée et embrassée de force.



... principalement dans la rue, en journée et dans un contexte de forte interconnaissance

La majorité des faits de violences déclarés par les femmes se sont déroulés en journée, dans des lieux fréquentés régulièrement et lorsqu'elles étaient seules. La moitié des victimes se trouvaient dans la rue, 1 sur 5 en centre-ville ou dans un centre commercial.

Les auteurs des faits déclarés sont quasi exclusivement des hommes, 9 fois sur 10 agissant seul. Ils sont moins souvent des inconnus par rapport à l'hexagone, notamment en ce qui concerne les propositions sexuelles insistantes (seulement 36 % d'inconnus contre 67 % dans l'hexagone) et les attouchements des seins ou des fesses (49 % d'inconnus contre 85 % dans l'hexagone). Les auteurs de violences verbales ou physiques sont souvent des personnes du voisinage.

Les femmes jeunes, les femmes actives ou étudiantes, et les femmes nées dans l'hexagone sont davantage concernées

Les femmes jeunes (20-29 ans) sont plus souvent concernées par les propositions sexuelles insistantes (16 %) et le fait d'être suivies (10 %). Les étudiantes déclarent particulièrement du harcèlement de rue ainsi que les femmes actives plus souvent que les inactives. Par ailleurs, 67 % des femmes nées dans l'hexagone (dont les parents peuvent être originaires de Martinique) déclarent des faits de violences dans les lieux publics contre 56 % des natives de la Martinique. La différence avec les femmes nées dans l'hexagone est notamment significative pour les faits de drague (60 % contre 51 % en moyenne) ou d'insultes (21 % contre 13 %). On peut émettre l'hypothèse que les femmes jeunes comme celles socialisées dans l'hexagone ont une manière d'appréhender les lieux publics qui les rendent plus exposées à ces violences : plus

souvent seules, plus souvent le soir, dans des lieux de sociabilité comme des boîtes de nuit, etc.

Violences au travail

Plus d'une femme en emploi sur quatre a connu au moins une forme de violence au travail, principalement des violences psychologiques

La violence au travail est un phénomène significatif en Martinique. Elle touche plus d'une femme en emploi sur 4 (27 %), soit sensiblement plus que dans l'hexagone (1 femme sur 5). Les violences psychologiques (notamment critiques injustifiées, intimidations, isolement), déclarées par 22 % des femmes, sont la forme la plus courante. Ce type de violence touche notamment un tiers des femmes cadres. Les auteur·e·s occupent principalement des fonctions de supérieur·e·s hiérarchiques (45 %), mais peuvent également être des collègues (38 %). Les professions intermédiaires de la santé et du travail social méritent une attention particulière avec de fortes prévalences de violences psychologiques (30 %), d'insultes (13 %) mais aussi de violences physiques (près de 5 %). Ces dernières sont, au regard de leur profession, plus souvent en présence de personnes en difficultés d'un point de vue sanitaire et social – plus ou moins dépendantes d'elles – ; situation pouvant favoriser sans doute des risques de violences.

Une femme sur vingt est victime de harcèlement sexuel au travail, principalement de ses collègues...

Le harcèlement sexuel est à hauteur de 5 % en Martinique, soit le double du taux enregistré dans l'hexagone. Quant aux violences sexuelles, les tentatives de viol et les viols demeurent très rares (0,2 %), mais les agressions sexuelles (attouchements des seins, des fesses, baisers forcés) concernent 2 % des femmes. Contrairement

à la précédente enquête « *Genre et violences interpersonnelles à la Martinique* », menée en 2008, les supérieurs hiérarchiques ne sont plus les principaux auteurs (15 % en 2018 contre 36 % en 2008) mais les collègues (47 %), les usagers et les patients (36 %). L'évolution de la législation ainsi que les sensibilisations à l'égard des supérieurs hiérarchiques ont sans doute contribué à faire baisser le nombre d'auteurs parmi eux. Cependant, la proportion de collègues auteurs traduit peut-être une ambiance de travail propice à l'existence de tels faits et sans doute une méconnaissance de leur caractère délictueux.

...mais les jeunes femmes, les commerçantes, les cheffes d'entreprise et les professions intermédiaires de la santé et du travail social se déclarent davantage victimes

Le harcèlement sexuel concerne les femmes à tout âge avec un pic à 12 % entre 20 et 29 ans, qui passe à 7 % entre 30-39 ans, mais il touche les femmes durant toute leur vie professionnelle puisqu'il reste à près de 4 % après 50 ans.

Par ailleurs, le type de profession occupée permet d'identifier des facteurs de risque. Ainsi, être en contact avec des clients, des usagers voire des patients accroît, semble-t-il, les probabilités de subir du harcèlement sexuel : 1 femme sur 10 « travaillant à son compte », c'est-à-dire artisanes, commerçantes ou cheffes d'entreprise – soit le double par rapport à la moyenne – a déclaré des faits au cours des douze derniers mois ; les femmes des professions intermédiaires de la santé et du travail social déclarent également près du double de faits de harcèlement sexuel, à hauteur de 9 %.

Violences dans le couple

Plus du tiers des femmes déclarent avoir subi des violences psychologiques

Les faits de violences psychologiques sont les plus déclarées et concernent 1/3 des femmes dont 16 % sont en situation de harcèlement. Ces violences psychologiques sont essentiellement des faits de jalousie (18 %) et de dénigrement (21 %). Les violences physiques touchent 3 % des femmes.

Davantage de faits de violences parmi les séparations récentes

C'est au sein de ces couples qui se sont séparés dans l'année que la proportion de faits de violences est la plus importante. Tous les types de violences doublent, voire triplent : de 32 % pour les femmes en couple, les violences psychologiques passent à 61 % lorsqu'elles se sont séparées dans l'année avant l'enquête ; quant au harcèlement, il passe de 13 % à 37 %. Les violences physiques touchent 7 % des femmes séparées contre 3 % des femmes en couple et les violences sexuelles 3 % d'entre elles contre 1 %.

Près d'une femme sur cinq en situation de violences conjugales...

Pour ces premiers résultats, nous avons essayé d'identifier des profils dits « à risques plus élevés » en créant un indicateur global de violence conjugale qui tient compte du type de violences, de sa fréquence, de la gravité ressentie et en le testant avec un certain nombre de variables (âge, situation matrimoniale, rapport à l'emploi, durée de couple, etc.). L'indicateur global de violences conjugales ainsi élaboré concerne près de 18 % des femmes à la Martinique.

...avec une exposition au risque liée à l'âge, l'inactivité, le pluripartenariat masculin et les difficultés connues dans l'enfance

L'âge, à relier avec la durée et le type de relation, est une première variable significative. 29 % des jeunes femmes âgées entre 20-29 ans déclarent des violences conjugales.

L'indicateur de violences conjugales est particulièrement élevé lorsque les femmes sont inactives : il est alors de 24 %. Lorsque les deux conjoints sont au chômage ou inactifs, l'indicateur de violences conjugales atteint même les 30 %. Les situations de précarité, accompagnées sans doute d'importantes difficultés financières, constituent ainsi l'un des facteurs de risques de violences conjugales.

Le pluripartenariat masculin est un facteur associé aux violences conjugales. Les femmes qui pensent ou sont sûres que leur conjoint voit une autre femme déclarent des violences dans des proportions nettement plus importantes que les autres : 60 % de violences psychologiques (contre 26 %) et 11 % de violences physiques (contre 1 %).

L'enquête confirme que les difficultés connues dans l'enfance et l'adolescence apparaissent comme des facteurs augmentant le risque de subir des violences conjugales : l'indicateur passe à 26 % pour les femmes ayant déclaré un climat de tensions ou de violence entre les parents, à 23 % pour celles ayant eu des conflits très graves avec le père et/ou la mère, et monte jusqu'à 29 % pour celles qui ont subi des punitions perçues comme injustes et des coups dans l'enfance.